



GRAND CONSEIL

Motion - 22_MOT_2 - José Durussel et consorts - Assurer suffisamment de places de parc lors de créations ou rénovations d'infrastructures professionnelles, sportives et culturelles dans notre canton.

Texte déposé :

Depuis quelques années, notre gouvernement investit passablement afin d'améliorer les connections pour les transports publics et la mobilité douce sur notre territoire, urgence climatique et éco-responsabilité oblige.

En même temps, il faut bien admettre que les programmes mobilités de nos villes démontrent clairement une volonté de faire quasiment disparaître les voitures des villes, et ceci très souvent au détriment des entreprises et des commerçants locaux.

Ces mesures sont parfois respectables, mais les citoyens font déjà et feront encore passablement d'efforts (financiers) en passant de véhicules privés à énergie fossile à électriques et en pratiquant le covoiturage également.

A terme, les habitants de notre canton ne pourront pas tous se loger et travailler dans les agglomérations urbaines.

Afin de respecter l'autonomie des habitants des régions périphériques de notre canton, dont beaucoup n'ont pas un accès rapide ou efficace à nos liaisons de transports en commun, il est impératif d'assurer des places de parc (parking) en suffisance aux abords des villes ainsi qu'à nos infrastructures sportives et culturelles.

Il faut relever que dans l'EMPD du plan climat, il est dit: 'Augmenter la part de véhicules privés et publics à faibles émissions'.

Aujourd'hui et c'est très bien, les usagers des transports publics ne cessent d'augmenter, mais le nombre important de pendulaires venant de toutes les régions de notre canton, se levant parfois très tôt ou devant rentrer tard ne pourront se passer de véhicules privés pour se rendre au travail ou à leurs différentes activités culturelles ou sportives le soir ou le week-end.

Par cette motion, je demande à notre gouvernement d'introduire par un nouvel article de loi dans la LATC permettant d'assurer lors de projets de mise à l'enquête (agrandissement ou création) de bâtiments publics utilisés, soit pour la formation professionnelle, les activités sportives ou culturelles dans notre canton, de maintenir ou créer suffisamment de places de parcs pour les citoyens venant de toutes les régions du canton.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alain Bovay (PLR)
2. Alexandre Berthoud (PLR)
3. Aliette Rey-Marion (UDC)
4. Cédric Weissert (UDC)
5. Céline Baux (UDC)
6. Daniel Ruch (PLR)
7. Fabien Deillon (UDC)
8. Georges Zünd (PLR)
9. Jean-François Thuillard (UDC)
10. Jean-Luc Bezençon (PLR)
11. Julien Cuérel (UDC)
12. Maurice Neyroud (PLR)
13. Maurice Treboux (UDC)
14. Nicolas Bolay (UDC)
15. Nicolas Glauser (UDC)
16. Philippe Ducommun (UDC)
17. Philippe Germain (PLR)
18. Pierre-Alain Favrod (UDC)
19. Pierre-André Pernoud (UDC)
20. Sacha Soldini (UDC)
21. Sylvain Freymond (UDC)
22. Werner Riesen (UDC)
23. Yvan Pahud (UDC)